



MINISTÈRES SOCIAUX

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion Ministère des Solidarités et de la Santé

ARRETE

Portant inscription au tableau d'avancement au grade d'infirmier(e) hors classe du corps interministériel des infirmiers des administrations de l'État de catégorie A

**La ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion,
Le ministre des Solidarités et de la Santé,**

Vu ensemble, la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu la loi n° 2019- 828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2012-762 du 9 mai 2012 modifié portant dispositions statutaires communes aux corps d'infirmiers de catégorie A des administrations de l'État;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrice de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives ;

Vu les lignes directrices de gestion, promotion et valorisation des parcours professionnels des agents des ministères sociaux ;

Sur proposition du directeur des ressources humaines,

ARRETEMENT

Article 1 : Sont inscrits sur le tableau d'avancement au grade d'infirmier(e) hors classe du corps interministériel des infirmiers des administrations de l'État de catégorie A, au titre de l'année 2021 les infirmier(e)s de classe supérieure dont les noms suivent :

- 1) M. CALMON Emmanuel - Ministère des Solidarités et de la Santé - ARS Nouvelle Aquitaine
- 2) Mme LAPORTE Laurence - Ministère des Solidarités et de la Santé - ARS Occitanie
- 3) Mme MORANVILLE Sandrine - Ministère des Solidarités et de la Santé - ARS Hauts de France
- 4) Mme PEYRON Carole - Ministère des Solidarités et de la Santé - ARS Auvergne Rhône-Alpes
- 5) Mme ROLLS Palma, Ministère des Solidarités et de la Santé, ARS Occitanie
- 6) Mme TERUEL Isabelle - Ministère des Solidarités et de la Santé - ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur
- 7) Mme TESSEIDRE Nathalie - Ministère des Solidarités et de la Santé - INJS Bordeaux,
- 8) Mme TIRONNEAU Julie - Services du Premier Ministre - DSAF,
- 9) Mme CHEPIED Catherine - Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation - LEGTA Melle,
- 10) Mme DICK Nathalie - Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation - LEGTA Amiens le Paraclet,
- 11) Mme GAUQUELIN DES PALLIERES Pascale - Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation - LEGTA de l'Hérault,
- 12) Mme JOUVET Evelyne - Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation - LEGTA Tours Fondettes,
- 13) Mme ROBERT Caroline - Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation - LEGTA Le Mans,
- 14) Mme SAINT-MARTIN Sylvie - Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation - LPA Tarbes,
- 15) Mme SAPPEZ Odile - Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation - LEGTA Mancy Lons le

§aunier,

- 16) Mme VODISEK Houria - Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation - LEGTA Metz Courcelles Chaussy,
- 17) Mme DE BLOCK Barbara - Ministère de La Transition Ecologique - DREAL Hauts de France, Mme SIMONET Agnès - Ministère de La Transition Ecologique - Direction générale de
- 18) l'Aviation civile
- 19) Mme FAUCHON Nelly - Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance - DDAS MED Paris,
- 20) Mme FRITSCH Christine - Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance - DDAS MED Paris,
- 21) Mme FALCK Dominique - Ministère de l'Intérieur - Secrétariat général, M. LEPREUX Jean-Marc - Ministère de l'Intérieur - Direction des ressources et des
- 22) compétences de la Police nationale
- 23) Mme BARATA Christina - Ministère de la Justice- DTPJJ Pas de Calais.

Article 2 : Les agents concernés disposent d'un délai de deux mois à compter de sa notification pour contester la présente décision devant la juridiction administrative territorialement compétente.

Article 3 : Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 1^{er} juillet 2021

Pour les Ministres et par délégation,
le sous-directeur de la gestion administrative
et de la paie



Yvon Brun